



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.22.045
portant sur

**La modification en cours d'exécution n°1 du marché 2021-008 lot n°3
relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle
Guy Durand de la ville d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Une modification en cours d'exécution est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2021-008 lot n°3 relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy Durand à Ingré dont le titulaire est la société SARL PEIXOTO MP2000, 143 Allée du Bois Vert, 45640 SANDILLON.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Guy Durand, des modifications portant sur des dalles de plafond moins onéreuse et permettant la création de joue latérale non prévus initialement sont souhaitées.

De plus, lors de la démolition, il s'avère que la création d'une cloison en remplacement d'une cloison existante vétuste est nécessaire.

Une moins-value et une plus-value sont donc dues. La plus-value globale de ces modifications est de 1 590,40 € HT, soit 1 908,48 € TTC.

Le montant initial du marché est de : 39 341,49 € HT, soit 47 209,78 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de : 40 931,89, soit 49 118,27 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **25 AVR. 2022**

 Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **25 AVR. 2022**

Publié ou notifié-le : **25 AVR. 2022**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_22_045
Date de la décision :	2022-04-25 00:00:00+02
Objet :	modification en cours d'exécution n°1 du marché 2021-008 lot n°3 relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy Durand de la ville d'Ingré
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20220425-DC_22_045-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220425-DC_22_045-AR-1-1_0.xml	text/xml	978
Nom original :		
DC.22.045 - MECE MP2000.pdf	application/pdf	220171
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20220425-DC_22_045-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	220171

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 avril 2022 à 15h41min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 avril 2022 à 15h41min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 avril 2022 à 15h41min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 avril 2022 à 15h42min11s	Reçu par le MI le 2022-04-25